

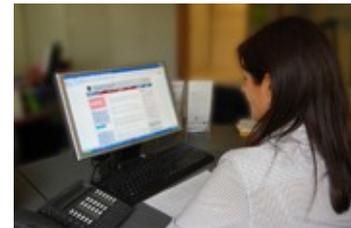
# Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis 9 novembre 2017

## Modules ad hoc de l'enquête Emploi 2019 et 2020

*MAD 2019 - Organisation du travail et aménagement  
du temps de travail*

*MAD 2020 - Accidents du travail et autres problèmes  
de santé liés au travail*

**Damien Babet – Chloé Tavan Insee,  
division Emploi**



# Un contexte européen qui évolue

---

- Le futur règlement européen sur les enquêtes sociales (IESS – Integrated european social statistics) va vers une intégration plus forte des modules *ad hoc* (MAD) dans l'enquête Emploi
  - Des variables thématiques complémentaires requises de façon ponctuelle
  - Stabiliser les modules ad hoc pour permettre des comparaisons dans le temps
    - => Cycle de 8 ans, avec 6 thèmes récurrents et 2 thèmes laissés à la discrétion de la Commission
    - => Une préparation dans le cadre d'une task force transversale, en charge de tous les MAD, à laquelle la France participe
- Une date d'entrée en vigueur du futur règlement encore incertaine : 2020 est avancé au niveau européen ; 2021 est retenu pour la France
  - => adaptation des démarches Cnis pour tenir compte de ces changements

# Une visibilité à moyen terme des MAD

---

- Le programme des MAD pour les années à venir :
  - 2019 : organisation du travail et aménagement du temps de travail
  - 2020 : accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail
  - 2021 : situation sur le marché du travail des immigrés et de leurs descendants
  - 2022 : thème libre, sur les compétences
  - 2023 : transition vers la retraite
  - 2024 : les jeunes sur le marché du travail
  - 2025 : conciliation entre vie professionnelle et vie familiale
  - 2026 : thème libre, non défini à ce jour
- Les bases réglementaires :
  - Règlement délégué n° 2016/1851 définit le programme des MAD pour 2019 – 2021
  - Contenu des MAD défini par deux *implementing acts* associés au futur règlement : un sur les MAD 2020-2021 ; un autre, qui sera adopté plus tardivement, sur les MAD après 2021

# Des principes communs pour les MAD 2019 et 2020

---

- Des modules qui viennent compléter les informations de l'enquête Emploi
- Questionnaire : transcription la plus fidèle possible du questionnaire européen, sans ajout de questions au niveau national, pour garantir au mieux la comparabilité entre pays
- Un module de l'enquête Emploi collecté auprès des logements en sixième et dernière interrogation
  - Pas de sous-échantillonnage supplémentaire
- Même protocole de collecte qu'en dernière interrogation de l'enquête Emploi : face-à-face, proxy autorisé.

# MAD 2019 : Organisation du travail et aménagement du temps de travail

---

Historique : thème déjà abordé en 2004 (et en 2015 dans quelques pays volontaires)

Enjeu : mieux comprendre la flexibilité au travail

Centré sur la flexibilité des horaires

Au bénéfice des travailleurs (indépendants ou salariés) ou des employeurs / clients ?

Quels types de personnes, d'emplois et de professions sont associés à cette flexibilité ?

Complémentarité avec d'autres enquêtes

Des questions proches dans d'autres enquêtes françaises (l'enquête Conditions de travail en particulier)

mais une plus-value du MAD :

permettre des comparaisons européennes

richesse des informations recueillies dans l'enquête Emploi

# MAD 2019 : Architecture du questionnaire

---

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi

## Sous-module A : flexibilité des horaires

Capacité de décider de ses heures de début et de fin de travail

Possibilité de prendre des congés à l'improviste

Obligation de modifier ses horaires, ou de répondre à des sollicitations en dehors des heures de travail

## Sous-module B : organisation du travail

Type de contrôle des heures ou de la présence

Travail dans des délais trop courts

Autonomie (ordre et contenu des tâches)

## Sous-module C : lieu de travail

Caractérisation du lieu de travail

Temps de trajet

Fréquence des changements de lieu de travail

# Prochaines étapes du MAD 2019

---

- Test papier (*focus group*) : demain !
- Adoption du règlement prochainement
- Collecte sur le terrain : 2019
- Envoi des données à Eurostat : T1 2020
- Premiers résultats et diffusion du FPR : S2 2020

# MAD 2020 : Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail

---

Historique : précédente édition en 2013

Enjeu : Disposer de données comparables dans le temps et l'espace

Comparables au module 2013

Comparables au niveau européen (pas le cas en 2007)

Complémentaires aux données administratives rassemblées au niveau européen

Associées à la situation sur le marché du travail mesurée dans la LFS

Complémentarité avec d'autres enquêtes

Les enquêtes SUMER, Conditions de travail

# MAD 2020 : Architecture du questionnaire

---

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi ou ayant déjà occupé un emploi

Sous-module A : accidents du travail au cours des 12 derniers mois

Existence d'un accident et type de l'accident le plus récent

Emploi exercé lors de l'accident le plus récent

Période non travaillée en raison de cet accident

Sous-module B : problèmes de santé liés au travail au cours des 12 derniers mois

Problèmes de santé liés au travail et type du plus grave d'entre eux

Impact sur les activités quotidiennes

Emploi ayant provoqué ou aggravé ce problème de santé

Période non travaillée en raison de ce problème de santé

Sous-module C : exposition aux risques dans l'emploi actuel

Type d'exposition la plus risquée pour la santé physique

Type d'exposition la plus risquée pour le bien-être mental

# Prochaines étapes du MAD 2020

---

- Révision éventuelle du règlement 2013 : courant 2018
- Test papier (*focus group*) : novembre 2018
- Collecte sur le terrain : 2020
- Envoi des données à Eurostat : T1 2021
- Premiers résultats et diffusion du FPR : S2 2021

# MAD 2019 et 2020

---

**Merci de votre attention !**

Contact :  
Damien Babet  
Tél. : 01 41 17 54 48  
Courriel : [damien.babet@insee.fr](mailto:damien.babet@insee.fr)

## **Insee**

18 bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris Cedex 14

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  

Informations statistiques :  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr) / Contacter l'Insee  
09 72 72 4000  
(coût d'un appel local)  
du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00